



Conseil économique et social

Distr. générale
31 juillet 2018
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2018

12-14 septembre 2018

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Réponse de la direction au rapport d'évaluation de l'UNICEF

Évaluation de la réponse de niveau 3 de l'UNICEF à l'épidémie de choléra au Yémen : une crise au sein d'une crise

Résumé

L'évaluation a été commandée par le Coordonnateur mondial de l'UNICEF dans le cadre de l'intervention d'urgence contre l'épidémie de choléra qui a touché le Yémen. L'objectif principal est de fournir à la direction du bureau de pays de l'UNICEF au Yémen des informations l'aidant à mettre en œuvre le plan intégré de prévention, de lutte et de renforcement des systèmes contre le choléra, et plus particulièrement, à identifier des mesures correctives rapides et à mieux répondre aux besoins des populations touchées au Yémen. D'autres objectifs incluaient le recensement des conclusions et des enseignements tirés en vue de soutenir les efforts de plaidoyer aussi bien au sein du pays qu'à l'étranger auprès des partenaires concernés, et le renforcement des connaissances mondiales.

L'extrême difficulté du contexte national dans lequel travaille le bureau de pays au Yémen est unanimement reconnue, l'épidémie de choléra étant apparue en pleine crise humanitaire. L'accès restreint au pays a opposé certains obstacles au travail de l'équipe d'évaluation ; afin d'y remédier, des consultants supplémentaires ont été recrutés sur place et ont facilité la collecte de données auprès des partenaires nationaux.

Le rapport d'évaluation a répertorié 16 recommandations détaillées dans les domaines suivants :

- a) approvisionnement, achats et mise en œuvre de campagnes de vaccination (notamment le repositionnement des stocks) ;

* [E/ICEF/2018/19](#).

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



b) renforcement de la cohérence de la riposte au sein des bureaux et entre le bureau de pays, le bureau régional et le siège ;

c) renforcement des capacités d'intervention – internes (personnel de l'UNICEF), externes (fichiers d'experts et accords de coopération au titre des programmes) et des partenaires (agents de santé communautaires et volontaires) ;

d) renforcement des mécanismes de surveillance et de suivi ;

e) prévention (amélioration des connaissances et des comportements à l'échelle communautaire) et préparation (élaboration d'orientations, collecte et partage des connaissances) ; et

f) coordination avec les partenaires, notamment l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Les principaux utilisateurs de l'évaluation au sein de l'UNICEF sont les suivants: le bureau de pays au Yémen, le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENARO), le Bureau des programmes d'urgence (EMOPS), la Division des programmes et la Division des approvisionnements. L'équipe d'évaluation a préparé une note recensant les recommandations de l'évaluation et l'a communiquée le 15 mai 2018 aux hauts fonctionnaires de l'UNICEF, avant la finalisation du rapport.

L'équipe de gestion des urgences a étudié la note et un certain nombre de mesures cruciales ont été prises immédiatement, notamment : a) la création de l'équipe spéciale de lutte contre le choléra du MENARO, afin de garantir la cohérence des orientations et de l'aide fournies au bureau de pays et à l'équipe de gestion des urgences ; b) la mise en place du centre de coordination des équipes d'intervention rapide pour la santé et l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH) au sein du bureau de pays afin de permettre les interactions au quotidien et le partage des informations ; et c) le recrutement d'un épidémiologiste à l'échelle régionale pour assurer l'analyse continue du contexte national et des risques, soutenir l'interprétation des données et déclencher les ripostes du système, selon les besoins.

Le renforcement des capacités en matière de surveillance, de suivi et de compte rendu à différents niveaux fait l'objet d'efforts continus destinés à assurer une collecte, une interprétation et une utilisation rapides des données. La coordination et le partage des informations avec d'autres partenaires, notamment l'OMS, sont en place et des actions concertées sont menées aux niveaux national, régional et du siège pour renforcer la coordination.

Des mesures de préparation sont prises, notamment le repositionnement de fournitures et l'élaboration d'accords de coopération au titre des programmes en vue de couvrir l'intervention dans les districts à haut risque. À l'échelle du siège, des actions sont en cours ou prévues afin de recueillir, consolider et utiliser les enseignements tirés de la riposte à l'épidémie de choléra au Yémen et dans d'autres pays, et de réviser ou d'élaborer de nouvelles orientations concernant le renforcement des capacités de l'UNICEF à se préparer et à riposter plus efficacement aux futures épidémies.

Le suivi de la réponse de la direction sera assuré par l'intermédiaire de l'équipe de gestion des urgences sous l'autorité du Coordonnateur mondial de l'UNICEF pour l'intervention d'urgence au Yémen (directeur régional du MENARO). Des informations régulières sur l'avancée de la riposte seront mises en ligne sur le système de suivi des réponses de la direction aux évaluations de l'UNICEF.

Le rapport et son résumé seront communiqués aux partenaires externes pour examen et action, selon les besoins.

Principales recommandations de l'évaluation et réponse de la direction de l'UNICEF

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs¹</i>
<p>Recommandation 1 de l'évaluation : sécuriser l'approvisionnement en vaccins en prévision de nouvelles campagnes de vaccination Compte tenu du risque très élevé d'une nouvelle flambée de choléra, de la vulnérabilité de la population et des limites de la réponse humanitaire, il est impératif de mettre en place une campagne préventive de vaccination orale début 2018. Tout en préparant un accord politique avec les autorités concernées au Yémen, il est recommandé de présenter une requête urgente « sans regret » aux fournisseurs par l'intermédiaire du Groupe international de coordination afin de pouvoir mener une campagne ciblée dans les zones à risque élevé.</p> <p>Réponse de la direction : d'accord Des actions collaboratives d'évaluation des besoins et de fourniture et d'achat de vaccins, ainsi que de mise en œuvre de la première phase de la campagne de vaccination orale contre le choléra ont déjà été réalisées dans une partie du pays. Au total, 274 650 personnes âgées de 1 an ou plus ont été vaccinées dans cinq districts d'Aden en mai 2018. Des travaux préparatoires portant sur une deuxième phase sont en cours à tous les niveaux de l'organisation.</p>				
<p>Action 1.1 Mettre en œuvre une évaluation des risques pour identifier les zones pouvant tirer parti d'une campagne de vaccination orale contre le choléra.</p>	Bureau de pays	Janvier 2018	<p>Achevé</p> <p>L'évaluation des risques a été effectuée et transmise au bureau régional ainsi qu'au siège, et les contributions ont été incorporées.</p>	OMS, évaluation des risques liés au choléra au Yémen (version utilisant les données disponibles au 7 janvier 2018)
<p>Action 1.2 Soumettre au Groupe spécial mondial de lutte contre le choléra (GTFCC) une demande d'attribution au Yémen de vaccins oraux contre le choléra à partir du stock mondial.</p>	Bureau de pays	Avril 2018	<p>Achevé</p> <p>Demande soumise au GTFCC accompagnée de plans détaillés de campagne de vaccination orale contre le choléra, d'une stratégie et de plans concernant le secteur EAH, d'une stratégie et de plans relatifs à la communication pour le développement (C4D), et d'un plan global de lutte contre le choléra.</p>	
<p>Action 1.3</p>	Division des approvisionnem	Août 2018	En cours	Documents internes relatifs à

¹ La majorité des documents justificatifs indiqués dans cette colonne sont des documents internes de l'UNICEF.

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs¹</i>
Fournir des vaccins oraux contre le choléra pour soutenir les campagnes de vaccination.	ents, bureau de pays et bureau régional	(date sujette à modification selon la planification finale de la campagne, en accord avec les autorités sanitaires de Sana'a)	<p>Le GTFCC a approuvé la fourniture de 4,58 millions de doses pour une première phase de campagne préventive, mise en œuvre dans 10 districts, prévue à l'origine avant la saison des pluies en mars-avril 2018. Une deuxième phase de campagne de 4,58 millions de doses est prévue pour plus tard dans l'année.</p> <p>Les permis d'entrée n'ayant pas été fournis pour permettre l'envoi à Sana'a de vaccins oraux contre le choléra dans le cadre de la campagne de mars, la décision a finalement été prise, en concertation avec le bureau régional et les partenaires (OMS ; Gavi, l'Alliance du Vaccin ; et l'UNICEF) d'expédier 455 000 doses à Aden, lesquelles sont arrivées le 24 avril 2018. Les vaccins restants (869 750 doses) ont été déviés vers le Nigéria depuis la plateforme de Nairobi avant l'expiration des Q-tags (afin d'éviter que les doses ne soient reçues par un autre pays et détruites).</p> <p>La Division des approvisionnements est prête à répondre à d'autres demandes de vaccins oraux contre le choléra, qui peuvent être expédiés et livrés en l'espace de deux à trois semaines, conformément aux exigences complexes relatives à l'expédition de vaccins au Yémen.</p>	l'approvisionnement et à la logistique (p. ex. bons de commande, préavis d'expédition pour le transport des vaccins par affrètement, point sur les vaccins, confirmation de l'autorisation d'atterrissage)

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs¹</i>
<p>Action 1.4 Mener une campagne de vaccination orale contre le choléra dans cinq districts du sud du Yémen (phase I).</p>	Bureau de pays	Mai 2018	<p>Achevé</p> <p>Une campagne a été menée dans cinq districts du sud du pays ; le stockage frigorifique a été organisé dans un hôpital local et dans la chambre froide du bureau de la santé du gouvernorat d'Aden ; et le transport vers les districts cibles a été mis en place.</p>	Résumé de la campagne de vaccination orale contre le choléra menée à Aden (Yémen), mai 2018
<p>Action 1.5 Mener une campagne de vaccination orale contre le choléra au nord du Yémen (phase II) et poursuivre celle entamée dans le sud du pays.</p>	Bureau de pays avec le soutien du bureau régional pour le plaidoyer	Juin/juillet 2018 et au-delà	<p>En cours</p> <p>Le plan est en place. Au moment de l'élaboration du rapport, les autorités sanitaires de Sana'a avaient approuvé une campagne de vaccination orale contre le choléra dans les districts à haut risque du gouvernorat de Hodeïda situé au nord du pays, et l'achat des vaccins avait été engagé. Le GTFCC avait demandé des informations complémentaires avant d'approuver l'expédition, lesquelles ont été fournies. La situation reste incertaine, en raison du conflit en cours à Hodeïda. Un plan portant sur une campagne de vaccination orale contre le choléra dans le sud du pays est également en place.</p>	
<p>Recommandation 2 de l'évaluation : mettre en place les capacités spécialisées régionales en matière d'épidémiologie/de choléra L'équipe d'évaluation estime que les capacités internes spécialisées en épidémiologie sont une composante essentielle de l'arsenal dont dispose l'UNICEF pour lutter contre le choléra et d'autres maladies épidémiques. Le fait de dépendre des capacités de renfort internes pour remplir ce rôle entraîne un retard, comme cela s'est produit au Yémen en 2017. La vulnérabilité des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) est telle qu'elle justifie l'existence d'un poste spécifique au sein du bureau régional qui doit être perçu comme faisant partie intégrante du renforcement des capacités régionales. Cela permettrait au bureau régional de travailler avec les bureaux de pays pour, par exemple, évaluer les risques et dresser des plans d'urgence, mesurer régulièrement les capacités de préparation des pays, analyser les données émergentes sur le choléra ou d'autres épidémies et soutenir l'apprentissage par l'expérience dans différents pays.</p>				

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs¹</i>
<p>Réponse de la direction : d'accord Le besoin de capacités spécifiques à l'échelle du bureau régional en vue de mettre en œuvre des activités d'analyse et de contribuer au renforcement des capacités a été reconnu. Le processus de recrutement est terminé. Le titulaire rejoindra le bureau régional en juillet 2018.</p>				
<p>Action 2.1 Recruter un épidémiologiste de niveau P4.</p>	Bureau régional	Juillet 2018	<p>En cours</p> <p>Un épidémiologiste de niveau P4 a été retenu à la suite d'une procédure de sélection et une lettre de proposition d'emploi a été envoyée en mai 2018.</p>	
<p>Recommandation 3 de l'évaluation : renforcer les capacités régionales en matière de lutte contre le choléra L'UNICEF doit renforcer les capacités d'intervention régionales dans les pays du MENA en constituant un réseau de personnel expérimenté dans la lutte contre le choléra, et en assurant des formations régionales en vue de partager les connaissances les plus récentes, de découvrir le savoir-faire d'autres régions du monde et de connaître les expériences d'autres pays dans ce domaine. Il convient d'aider les pays à définir les lignes directrices, les plans d'intervention, les procédures opérationnelles permanentes et les modules de formation de sorte qu'ils soient prêts à agir.</p> <p>Réponse de la direction : d'accord Le MENARO a renforcé ses capacités d'intervention rapide à l'échelle régionale afin d'inclure un corps de personnel expérimenté et formé au choléra, et cherche à étendre les capacités en matière de C4D au sein du bureau régional. Le bureau soutient des activités dédiées de préparation au choléra au Yémen, en Iraq et au Soudan en s'appuyant sur les procédures opérationnelles permanentes et lignes directrices les plus récentes, planifie des formations spécialisées à l'intention du personnel travaillant dans les secteurs EAH et C4D, et partage activement les enseignements tirés des ripostes au choléra précédentes par l'intermédiaire des réseaux régionaux et des équipes de gestion des urgences.</p>				
<p>Action 3.1 Mettre en commun les enseignements tirés d'autres ripostes par le biais de réunions et de listes de diffusion entre équipes de gestion des urgences.</p>	Bureau régional	Continu	<p>En cours</p> <p>Des références aux enseignements tirés d'autres ripostes sont en cours de préparation.</p>	
<p>Action 3.2 Mettre en place un vivier régional propre à l'UNICEF de spécialistes EAH des ripostes d'urgence aux épidémies de choléra et mettre en œuvre des cours de remise à niveau sur les interventions d'urgence dans le secteur EAH.</p>	Bureau régional	Septembre 2018	<p>En cours</p> <p>La section EAH a mis en place un vivier régional de spécialistes EAH des ripostes d'urgence aux épidémies de choléra issus des bureaux de pays ; il s'agit principalement de membres</p>	

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs¹</i>
			du personnel ayant assisté à une formation épidémiologique sur le choléra organisée par les Centers for Disease Control en avril 2018. Un cours de remise à niveau est prévu pour septembre 2018.	
Action 3.3 Créer un fichier d'experts externes dans le cadre du mécanisme d'intervention rapide régional (RRRM).	Bureau régional	Avril 2018	Achevé Des candidats adéquats ont été retenus et inclus dans le fichier d'experts du RRRM sur la base de leurs expériences passées et des formations à la lutte contre le choléra auxquelles ils ont pu assister.	
Action 3.4 Aider les pays du MENA à définir les lignes directrices, les plans d'intervention, les procédures opérationnelles permanentes et les modules de formation de sorte qu'ils soient prêts à agir en cas de flambée de choléra.	Bureau régional	Continu	En cours Une aide est apportée aux bureaux de pays en Iraq, au Soudan et au Yémen en vue de l'élaboration des plans de préparation et d'intervention pour 2019. Des lignes directrices en ligne simplifiées, des procédures opérationnelles permanentes et des modules de formation à l'usage des pays sont en cours d'élaboration en concertation avec l'OMS.	
Action 3.5 Former le personnel spécialisé dans la C4D de tous les bureaux de pays à l'occasion de la réunion régionale du C4D Network, en mettant l'accent sur les normes de communication pour le changement de comportement en	Bureau régional	Septembre 2018	Pas encore commencé	

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs¹</i>
situation d'urgence, le principe de responsabilité à l'égard des populations touchées et la mobilisation des ressources. Les supports de formation élaborés pour le cours sur les flambées épidémiques mis en place par l'université de New York et l'UNICEF et pour la plateforme Social Science in Humanitarian Action seront utilisés à cet effet.				
<p>Action 3.6 Recruter des spécialistes de la C4D en situation d'urgence au sein du MENARO afin d'aider les bureaux de pays dans toutes les dimensions liées à la prévention, la préparation et l'intervention.</p>	Bureau régional	Février 2019	<p>Pas encore commencé</p> <p>Des discussions préliminaires sont en cours avec la Division des programmes et le Bureau des programmes d'urgence (EMOPS) concernant les capacités en matière de C4D en situation d'urgence à l'échelle des bureaux régionaux de toutes les régions, en vue de couvrir les questions liées à la préparation et l'intervention humanitaires, y compris le principe de responsabilité à l'égard des populations touchées.</p>	
<p>Recommandation 4 de l'évaluation : créer une équipe spéciale chargée de la lutte contre le choléra au niveau du bureau régional Les conseils relatifs au choléra fournis par différentes sections de l'UNICEF et par différentes composantes de son programme manquent de cohérence. Il est recommandé à cet égard que les différentes sections du Bureau régional MENA ayant des responsabilités dans ce domaine (EAH, santé, C4D et nutrition) se rassemblent au sein d'une équipe spéciale de lutte contre le choléra pendant la durée de l'épidémie afin de faciliter une plus grande cohérence au niveau de la planification, du soutien et de la mise en œuvre du programme.</p> <p>Réponse de la direction : d'accord Afin de répondre au besoin de cohérence accrue dans les orientations et le soutien du bureau régional face à l'épidémie de choléra au Yémen et dans d'autres pays touchés de la région, l'Équipe spéciale de lutte contre le choléra et les épidémies, représentant l'ensemble des sections concernées, a été mise sur pied et est fonctionnelle.</p>				

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs¹</i>
<p>Action 4.1 Mettre en place l'Équipe spéciale de lutte contre le choléra et les épidémies du MENARO.</p>	Bureau régional	Mars 2018	<p>Achevé</p> <p>L'Équipe spéciale de lutte contre le choléra et les épidémies a été créée en février 2018 et est fonctionnelle. Les sections suivantes y sont représentées : santé et nutrition ; EAH ; C4D ; intervention humanitaire ; approvisionnement et logistique ; et ressources humaines.</p>	Mandat de l'équipe spéciale
<p>Recommandation 5 de l'évaluation : harmoniser les approches de l'UNICEF/l'OMS et clarifier les rôles La réponse à l'épidémie de choléra a mis en évidence les différends entre l'OMS et l'UNICEF en matière d'attribution des rôles ; un certain temps a été nécessaire pour les résoudre. Par conséquent, les discussions entre les directions de l'UNICEF et de l'OMS visant à tirer les enseignements de la crise de 2017 et à faire en sorte que les deux organismes harmonisent davantage leurs futures interventions doivent être au cœur de la préparation à une nouvelle épidémie ou à une troisième flambée.</p> <p>Réponse de la direction : partiellement d'accord La coordination et une approche harmonisée face aux enjeux sont nécessaires et n'ont pas été optimales en 2017. En revanche, la coordination entre les organismes n'a pas présenté de dysfonctionnement ; elle a plutôt été entravée occasionnellement par des problèmes de personnalité et d'opinions et comportements individuels. Il est extrêmement important de tirer parti de l'expérience. Les réunions conjointes des groupes sectoriels EAH et de la santé ont été l'occasion pour l'OMS et l'UNICEF de présenter la situation à tous les partenaires ; il a été établi que ces réunions constituaient un bon mécanisme de coordination lors de la deuxième flambée. Le groupe sectoriel conjoint s'est appuyé sur les enseignements tirés de cette dernière pour améliorer la coordination et la communication en vue des éventuelles flambées futures. Un plan intégré pour la santé, le secteur EAH et la C4D a été élaboré et les organisations non gouvernementales sont actuellement invitées à réviser leurs plans à l'échelle des districts sur la base des dernières évolutions du paysage épidémiologique.</p>				
<p>Action 5.1 Mettre en place un mécanisme de coordination technique régulière entre l'OMS et l'UNICEF mobilisant le Programme pour la gestion des situations d'urgence sanitaire du Bureau régional de la Méditerranée orientale de l'OMS (EMRO WHE) et l'Équipe spéciale de lutte contre le choléra du MENARO de l'UNICEF.</p>	Bureau régional	Continu	<p>En cours</p> <p>Un mécanisme de coordination technique régulière a été mis en place à l'échelle régionale entre l'OMS et l'UNICEF et prévoit notamment des appels téléphoniques mensuels portant sur des questions techniques entre le programme EMRO WHE et l'Équipe</p>	

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs¹</i>
			spéciale de lutte contre le choléra du MENARO de l'UNICEF.	
<p>Action 5.2 Mettre en œuvre des réunions conjointes entre les groupes sectoriels EAH et de la santé (incluant la C4D) pour aborder les enseignements tirés de la dernière flambée et les changements pouvant être apportés si le nombre de cas présumés de choléra augmente de nouveau.</p>	Bureau de pays, avec le siège et le bureau régional, ainsi que l'OMS	Réunions bimensuelles ou mensuelles organisées entre groupes sectoriels	Achevé Deux réunions au moins ont été organisées concernant les enseignements tirés et la voie à suivre.	Réunion conjointe de coordination entre les groupes sectoriels EAH et de la santé, 20 mai 2018 ; rapport de la réunion du groupe sectoriel EAH sur les enseignements tirés de la lutte contre le choléra au Yémen, 14 février 2018
<p>Action 5.3 Élaborer un plan stratégique conjoint pour les groupes sectoriels EAH et de la santé (incluant la C4D) et le mettre en application.</p>	Bureau de pays et OMS	15 mai 2018	Achevé Des plans stratégiques et opérationnels pour les groupes sectoriels EAH et de la santé ont été élaborés.	Projet de plan stratégique intégré pour la prévention et le contrôle du choléra au Yémen, février 2018 ; Résumé – Plan opérationnel relatif au plan stratégique intégré pour la prévention et la riposte contre le choléra, 2018

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs¹</i>
<p>Action 5.4 Organiser des discussions régulières entre les directions de l’OMS et de l’UNICEF et les équipes techniques concernant la situation et l’intervention (appels à trois niveaux incluant le bureau de pays, le bureau régional et le siège).</p>	Bureau de pays, bureau régional, siège et OMS	Selon les besoins	En cours Des appels conjoints à trois niveaux se sont tenus.	Compte rendu d’un appel entre l’UNICEF Yémen et l’OMS sur les vaccins oraux contre le choléra le 17 février 2018, et suivi
<p>Recommandation 6 de l’évaluation : clarifier les processus de coordination La coordination de la réponse à l’épidémie de choléra en 2017 au Yémen a manqué de rigueur, entraînant le chevauchement et le fonctionnement parallèle de multiples mécanismes. En particulier, les rôles respectifs des groupes sectoriels (santé/EAH) à l’égard des centres d’opérations d’urgence étaient mal définis. Une autre composante essentielle de la préparation est la clarification et la simplification des processus de coordination de la lutte contre le choléra et des rôles respectifs de l’équipe spéciale chargée de la lutte contre le choléra, des centres d’opérations d’urgence, des groupes sectoriels EAH et de la santé, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de l’équipe de pays pour l’action humanitaire/du mécanisme de coordination intersectorielle.</p> <p>Réponse de la direction : d’accord Le bureau de pays prend déjà des mesures en vue de renforcer les mécanismes de coordination au sein du bureau et avec les partenaires. Un protocole relatif au flux de l’information au sein du bureau est en place. Des réunions conjointes entre les groupes sectoriels EAH et de la santé sont organisées. Une note expliquant les mécanismes de coordination est en cours d’élaboration.</p>				
<p>Action 6.1 Garantir le partage des données à l’échelle locale entre les équipes d’intervention rapide du secteur de la santé et du secteur EAH.</p>	Bureau de pays	Continu	En cours Un protocole et un organigramme relatifs au flux de l’information ont été élaborés et diffusés. Les équipes d’intervention rapide pour la santé et le secteur EAH sont en place. Un centre de contrôle de l’information a par ailleurs été établi pour assurer le suivi en temps réel et le partage des informations.	Note conceptuelle sur l’utilisation des informations relatives aux prévisions de pluie aux fins de ciblage des activités de prévention et de prise en charge des cas, mars 2018 ; schéma : organisation des équipes

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs¹</i>
				d'intervention rapide
Action 6.2 Relancer/Poursuivre les réunions conjointes entre les groupes sectoriels EAH et de la santé.	Coordonnateurs des groupes sectoriels EAH et de la santé avec le soutien des organismes chefs de file	Continu	En cours Les réunions conjointes ont commencé en avril 2018 et se poursuivent.	Comptes rendus des réunions conjointes entre les groupes sectoriels EAH et de la santé
Action 6.3 Établir une bonne compréhension des mécanismes de coordination destinés à la lutte contre le choléra, y compris du rôle du centre d'opérations d'urgence aux niveaux du pays et des gouvernorats.	Bureau de pays avec le soutien du bureau régional et du siège	Fin mai 2018	En cours Des discussions ont eu lieu entre le coordonnateur résident, l'UNICEF, l'OMS et les groupes sectoriels, et les mécanismes de coordination ont été inclus dans l'ordre du jour des appels à trois niveaux afin de clarifier leur fonctionnement ainsi que le rôle du centre d'opérations d'urgence.	
<p>Recommandation 7 de l'évaluation : intensifier et sécuriser le travail préventif dans le secteur EAH</p> <p>Si la plupart des mesures de prévention essentielles du groupe sectoriel EAH sont à moyen ou à long terme, certaines composantes sont cruciales pour la prévention à court terme. Il s'agit, entre autres, de la maintenance du système et de la fourniture continue de carburant, de chlore et de pièces détachées pour les systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des déchets. Compte tenu de l'instabilité de la situation au Yémen, l'UNICEF doit prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser les chaînes d'approvisionnement concernées et créer des stocks d'urgence en fonction des besoins, tout en assurant une C4D et en protégeant les sources d'eau dans les zones à haut risque et à l'échelle locale.</p> <p>Réponse de la direction : d'accord</p> <p>Un plan d'achat visant à garantir des stocks suffisants de pastilles de purification de l'eau a été élaboré et est en cours de mise en œuvre. Un plan opérationnel et de maintenance portant sur les systèmes d'approvisionnement en eau est en cours de préparation, de même que des interventions préventives dans le secteur EAH pour les zones à haut risque. Des supports d'aide à la communication sont en cours de révision afin de renforcer les messages, l'engagement communautaire et le changement de comportement.</p>				

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs¹</i>
<p>Action 7.1 Élaborer et mettre en œuvre un plan d'achat pour garantir des stocks suffisants de pastilles de purification de l'eau dans le pays. <i>Remarque : produits chimiques de purification de l'eau en vrac (par exemple, chlore en vrac).</i></p>	Division des approvisionnements	Décembre 2018	<p>En cours</p> <p>Des bons de commande de pastilles et de granulés de chlore ont été émis mi-2017 et la livraison a été échelonnée immédiatement jusqu'au deuxième trimestre 2018, pour une valeur totale de 4,4 millions de dollars.</p>	
<p>Action 7.2 Assurer le fonctionnement des systèmes publics d'approvisionnement en eau et d'assainissement en fournissant du carburant.</p>	Bureau de pays	Continu	<p>En cours</p> <p>Un approvisionnement en carburant (3,8 millions de litres par mois), y compris pour la désinfection de l'eau, est assuré pour les 15 villes principales.</p>	<p>Accord de niveau de service entre le Programme alimentaire mondial et l'UNICEF pour la fourniture de services logistiques au Yémen, mars 2018 ; informations sur les sociétés locales d'approvisionnement en eau et d'assainissement</p>
<p>Action 7.3 Mettre en place un plan de fonctionnement et de maintenance du système d'approvisionnement en eau (désinfection/chloration).</p>	Bureau de pays	Continu	<p>En cours</p> <p>Des équipements mécaniques (pompe doseuse ou chlorateur) sont en cours d'installation et des désinfectants pour eau sont actuellement fournis.</p>	<p>Besoins et plan d'approvisionnement en matière de lutte contre le choléra, janvier à décembre 2018</p>
<p>Action 7.4 Intensifier les interventions préventives dans le secteur EAH dans les zones à</p>	Bureau de pays	Continu	En cours	Orientations sur les notes de la stratégie du

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs¹</i>
haut risque, y compris en rénovant les réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement et en déployant à grande échelle ces interventions dans les institutions (établissements de santé et écoles).			Une évaluation détaillée des besoins et des priorités a été réalisée. Des actions ont été entreprises à la fois en zone rurale et en zone urbaine : près de 300 projets d'intervention et de prévention dans le secteur EAH sont actuellement mis en œuvre. Des actions ont également été entreprises dans 500 établissements de santé et écoles.	programme révisé, janvier 2018
Action 7.5 Renforcer l'engagement communautaire et les interventions de changement de comportement en lien avec le secteur EAH, en encourageant l'usage de savon et d'une eau salubre lors du lavage des mains, une bonne hygiène alimentaire et l'utilisation de latrines hygiéniques.	Bureau de pays	Septembre 2018	En cours Les supports d'aide à la communication dans le secteur EAH sont en cours de révision ; la formation de volontaires communautaires et d'agents de promotion de l'hygiène est également en cours de préparation.	
<p>Recommandation 8 de l'évaluation : renforcer la surveillance du choléra et la communication de résultats en la matière à l'échelle nationale</p> <p>En dépit de l'amélioration du processus de surveillance local et central et de l'introduction de listes électroniques, il faut faire davantage pour renforcer ce processus et améliorer l'exactitude des données et la rapidité des comptes rendus. Il est recommandé à l'UNICEF de collaborer avec l'OMS et les autorités sanitaires pour effectuer un audit du système de surveillance allant du niveau local au niveau national, afin d'identifier les étapes nécessaires au renforcement du système.</p> <p>Réponse de la direction : d'accord</p> <p>La nécessité de renforcer le système de surveillance du choléra et de produire des estimations plus précises des cas diagnostiqués est pleinement reconnue. Des échanges continus ont lieu avec l'OMS et d'autres partenaires. Le bureau de pays, avec l'appui du bureau régional et des divisions du siège, poursuit son travail de plaidoyer au niveau national en collaboration avec l'OMS et les autorités sanitaires afin de renforcer les systèmes de surveillance. (Voir également la réponse à la recommandation 5.)</p>				
Action 8.1 Poursuivre le travail de plaidoyer mené au niveau national en collaboration avec l'OMS et les autorités sanitaires	Bureau de pays, avec le soutien du bureau régional et du	Continu	En cours Des discussions sont actuellement menées à l'échelle nationale au sujet	

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs¹</i>
en vue de renforcer la surveillance, en particulier la qualité des comptes rendus produits sur les sites d'observation, ainsi que les capacités des laboratoires centraux.	siège, si nécessaire		des plans de renforcement de la surveillance.	
Action 8.2 Si nécessaire, procéder à un exercice de validation du suivi effectué par des tiers pour évaluer la qualité des comptes rendus à la source : centres de traitement de la diarrhée et postes de réhydratation orale.	Bureau de pays, avec le soutien du bureau régional et du siège, si nécessaire	Selon les besoins	Pas encore commencé Les listes de contrôle et la méthodologie sont prêtes. Un exercice peut être réalisé si nécessaire.	
<p>Recommandation 9 de l'évaluation : renforcer la surveillance et les capacités d'intervention communautaires Compte tenu des problèmes de sécurité et d'accès, l'UNICEF et ses partenaires doivent contribuer au renforcement des capacités communautaires dans les zones à risque élevé afin de prévenir les flambées de diarrhée aiguë, de s'y préparer et d'y faire face. À cette fin, il faudrait faciliter l'identification et la notification des cas par l'intermédiaire des coordonnateurs communautaires et le traitement précoce des cas présumés dans les postes communautaires de réhydratation orale.</p> <p>Réponse de la direction : partiellement d'accord L'obtention de données de bonne qualité en temps opportun doit reposer avant toute chose sur le système de surveillance officiel. Toute mesure supplémentaire visant à améliorer la réactivité ou la portée du système de surveillance, telle que le développement d'un système de surveillance communautaire, reste secondaire. Le bureau de pays soutient et procède déjà à la mise en œuvre de la détection communautaire de cas de diarrhée, à la promotion des soins à domicile et à la recherche de mécanismes d'orientation et de traitements précoces en fonction des besoins, par l'intermédiaire de son réseau de volontaires et d'agents de santé communautaires.</p>				
Action 9.1 Former les agents de santé communautaires, ainsi que les volontaires communautaires et les volontaires de santé communautaires.	Bureau de pays	Septembre 2018	En cours Des approches, des outils de travail et de formation ainsi que d'autres interventions sont en cours de révision afin de renforcer l'engagement communautaire.	
Action 9.2 Utiliser les structures et les organismes communautaires traditionnels pouvant	Bureau de pays	Continu	En cours	

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs¹</i>
rendre compte efficacement des problèmes.			Cinq consultants de C4D communiqueront tous les mois les problèmes et les rumeurs critiques au bureau extérieur et au bureau de pays.	
<p>Recommandation 10 de l'évaluation : améliorer les capacités d'intervention rapide L'UNICEF doit s'appuyer sur les modèles de mécanisme d'intervention rapide et d'équipe d'intervention rapide et, en collaboration avec ses partenaires, s'appuyer sur les enseignements tirés de l'épidémie de 2017 pour renforcer ces mécanismes en prévision de futures interventions. À cette fin, il faudrait revoir les modules de formation et les procédures opérationnelles permanentes de l'équipe d'intervention rapide, assurer des formations en amont de futures épidémies et soutenir la planification commune interinstitutions, y compris la définition précise des rôles et des responsabilités et la réalisation d'exercices de simulation. Les contrats et les accords préalables appropriés doivent être conclus avec les fournisseurs et les partenaires opérationnels.</p> <p>Réponse de la direction : d'accord Des équipes d'intervention rapide ont été mises en place et sont opérationnelles. Un centre de coordination des équipes d'intervention rapide a été créé, et les équipes d'intervention rapide du secteur de la santé et du secteur EAH sont quotidiennement en contact. D'autres mesures de renforcement des capacités au moyen d'une formation adaptée sont en cours de préparation.</p>				
<p>Action 10.1 Former et maintenir des équipes d'intervention rapide dans le secteur EAH dans les districts prioritaires.</p>	Bureau de pays	Février 2018	<p>Achevé</p> <p>Des équipes d'intervention rapide ont été formées dans tous les districts prioritaires, et des capacités d'intervention rapide ont été mises en place dans tout le Yémen.</p>	Diagramme d'information sur le choléra pour les secteurs de la santé et EAH ; équipes d'intervention rapide du secteur EAH (arabe et anglais)
<p>Action 10.2 Établir un centre de coordination des équipes d'intervention rapide dans les secteurs de la santé et EAH.</p>	Bureau de pays	Mai 2018	<p>Achevé</p> <p>Un mécanisme d'intervention rapide est en place et des accords ont été établis avec les partenaires de ce mécanisme.</p> <p>Des contacts précis pour les équipes d'intervention rapide ont été définis au</p>	Note conceptuelle : mécanisme visant à contrôler l'efficacité de la coordination entre les équipes d'intervention rapide du

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs¹</i>
			<p>niveau du district, du gouvernorat et du pays, à la fois pour le secteur de la santé et pour le secteur EAH.</p> <p>Un centre de coordination a été créé pour favoriser les échanges quotidiens entre les équipes d'intervention rapide du secteur de la santé et du secteur EAH. Les groupes sectoriels santé et EAH sont convenus d'un diagramme d'information.</p> <p>Un mécanisme permettant la réception hebdomadaire de données météorologiques relatives aux précipitations a été mis au point avec l'aide du Ministère du développement international. Ces prévisions seront communiquées en temps opportun aux équipes d'intervention rapide pour faciliter les actions de préparation.</p>	secteur EAH et du secteur de la santé, mai 2018 ; mandat des équipes d'intervention rapide du secteur EAH en cas de flambée de choléra au Yémen
<p>Action 10.3 Mettre à jour les modules de formation relatifs au choléra et inclure un module sur les équipes d'intervention rapide.</p>	Bureau de pays	Février 2019	<p>En cours</p> <p>La formation des maîtres formateurs et le plan de formation en cascade ont été débattus avec les autorités sanitaires ; les dates de formation sont en attente de validation.</p>	Procédures opérationnelles permanentes concernant les flambées de choléra et de diarrhée aqueuse aiguë au Yémen, groupe sectoriel EAH au Yémen, mars 2018

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs¹</i>
<p>Recommandation 11 de l'évaluation : prendre des mesures supplémentaires de préparation aux interventions Outre celles relatives à la préparation citées ci-dessus, l'UNICEF doit prendre de nouvelles mesures pour : garantir les capacités d'intervention du groupe sectoriel EAH, y compris à l'aide de formations ; garantir les fournitures nécessaires aux kits anti-choléra ; et investir dans les stocks d'urgence ou les accords d'achat aux niveaux local et international.</p> <p>Réponse de la direction : d'accord Des mesures supplémentaires visant à améliorer la préparation dans le secteur EAH ont été prises : un plan d'approvisionnement a été élaboré et des fournitures EAH ont été prépositionnées dans huit sites. Quinze accords de coopération au titre des programmes EAH ont été finalisés afin de cibler des districts hautement prioritaires. L'équipe EAH de l'UNICEF du bureau de pays a été renforcée grâce à l'arrivée de ressources humaines supplémentaires.</p>				
<p>Action 11.1 Faire en sorte que le plan d'approvisionnement EAH 2018 soit élaboré et mis en œuvre.</p>	Bureau de pays	Mars 2018	<p>Achevé</p> <p>Un plan d'approvisionnement a été élaboré en tenant compte des objectifs de planification du plan intégré de préparation aux épidémies de choléra.</p> <p>Des fournitures EAH ont été prépositionnées dans huit sites avec l'aide des partenaires. En outre, des fournitures supplémentaires permettant de faire face à 500 000 cas présumés sur une période de trois à six mois sont stockées dans trois entrepôts de l'UNICEF.</p>	Besoins et plan d'approvisionnement en matière de lutte contre le choléra, janvier à décembre 2018
<p>Action 11.2 Préparer des accords de coopération d'urgence au titre des programmes couvrant tous les districts à haut risque.</p>	Bureau de pays	Mars 2018	<p>Achevé</p> <p>Quinze accords de coopération au titre des programmes EAH ont été finalisés afin de cibler des districts hautement prioritaires.</p>	Accords de coopération d'urgence au titre des programmes – EAH
<p>Action 11.3 Renforcer et améliorer les capacités des équipes EAH nationales et infranationales.</p>	Bureau de pays	Avril 2018	<p>Achevé</p> <p>Quatre partenaires d'exécution et 12 employés nationaux ont été</p>	

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs¹</i>
			<p>recrutés pour renforcer la section et le groupe sectoriel EAH de l'UNICEF.</p> <p>Le personnel a suivi une formation sur les données épidémiologiques et les interventions EAH.</p> <p>Un conseiller technique sur le renforcement des capacités des partenaires a été désigné et un plan détaillé est en cours de mise en œuvre.</p>	
<p>Recommandation 12 de l'évaluation : renforcer le suivi et le contrôle de la qualité Les responsables du suivi, notamment du programme mis en place par l'UNICEF en 2017, ont dû relever le défi de couvrir un programme déployé à très grande échelle avec relativement peu de ressources et un accès limité. C'est là un sujet de préoccupation du point de vue de la responsabilité et du contrôle de la qualité, ainsi qu'un problème pour le système dans son ensemble. L'UNICEF doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer le suivi direct et indirect ; le corollaire essentiel étant d'apprendre à mieux utiliser les résultats du suivi du programme pour éclairer en permanence la réponse en cours et l'adapter en conséquence.</p> <p>Réponse de la direction : d'accord Le bureau de pays s'efforce en permanence de renforcer la qualité et l'efficacité de l'utilisation des données recueillies par les partenaires d'exécution et par les équipes de suivi tierces, grâce à l'élaboration d'outils et de formations sur leur utilisation, aux retours réguliers des équipes de suivi tierces, et au suivi de la mise en œuvre des actions requises identifiées par le personnel du programme.</p>				
<p>Action 12.1 En collaboration avec l'OMS et d'autres partenaires, renforcer les capacités des partenaires d'exécution en ce qui concerne les normes et directives majeures relatives au suivi et aux comptes rendus.</p>	Bureau de pays	Juillet 2018	<p>En cours</p> <p>Tous les membres du personnel technique des partenaires d'exécution suivent une formation sur les directives majeures, y compris les protocoles de traitement, les procédures opérationnelles permanentes des centres de traitement de la diarrhée et des postes de réhydratation orale, ainsi que sur la prévention et l'élimination de l'infection dans les sites de prise en charge.</p>	<p>Procédures opérationnelles permanentes pour les centres de traitement de la diarrhée (OMS/Gouvernement du Yémen) ; procédures opérationnelles permanentes pour les postes de réhydratation orale (OMS/</p>

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs¹</i>
				Gouvernement du Yémen)
<p>Action 12.2 Renforcer la communication entre l'équipe de suivi tierce et le personnel du programme, pour faire en sorte que les retours soient reçus dans les délais et que des mesures correctives soient appliquées en temps opportun lorsque des problèmes de qualité sont identifiés.</p>	Bureau de pays	Juillet 2018	<p>En cours</p> <p>Des commentaires périodiques sont transmis par les équipes de suivi tierces aux équipes des sections et du bureau extérieur. Un mécanisme de suivi a été mis au point pour surveiller les actions identifiées par les équipes de suivi tierces.</p>	
<p>Recommandation 13 de l'évaluation : s'efforcer de mieux comprendre les comportements et les contextes de transmission La réponse de 2017 manquait d'informations sur les pratiques des ménages et des communautés, ou sur les connaissances, les attitudes et les croyances de la population en matière de choléra et de lutte contre la maladie. Une enquête sur les connaissances, les attitudes et les pratiques est actuellement prévue et devrait être complétée par des efforts continus visant à comprendre les perceptions et les problèmes des ménages lors de toute riposte à une épidémie. L'UNICEF doit également effectuer des recherches socio-anthropologiques et épidémiologiques, et identifier les zones à risque de choléra, les facteurs de risque et les pratiques et les comportements communautaires à risque, ainsi que l'adhésion de la communauté aux messages des campagnes.</p> <p>Réponse de la direction : d'accord Le bureau de pays a planifié et met actuellement en œuvre des actions complémentaires, afin d'examiner et de mieux comprendre les facteurs environnementaux, les pratiques communautaires à risque et l'efficacité des messages des campagnes ainsi que l'adhésion de la communauté à ces derniers. Une enquête quantitative sur les connaissances, les attitudes et les pratiques est en cours de réalisation à un stade avancé, et une étude qualitative sur les zones à risque de choléra est en cours de préparation. Ces actions sont complétées par la collecte régulière de données par les équipes de suivi tierces sur les schémas comportementaux au sein des communautés, ce qui permet d'ajuster le contenu des messages, si nécessaire.</p>				
<p>Action 13.1 Mener des enquêtes sur les connaissances, les attitudes et les pratiques, afin de comprendre les perceptions des ménages, les comportements communautaires à risque et les pratiques d'hygiène de la communauté.</p>	Bureau de pays	Septembre 2018	<p>En cours</p> <p>La procédure d'appel d'offres visant à sélectionner le prestataire de services est terminée, et la conception ainsi que les outils de l'enquête ont été révisés. La collecte des données sur le terrain commencera début juillet.</p>	

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs¹</i>
<p>Action 13.2 Recueillir régulièrement des données sur les comportements et les pratiques d'hygiène à risque avec l'aide d'équipes de suivi tierces, afin de mieux suivre les résultats et les tendances, et de comprendre les contextes de transmission, en mettant en corrélation ces comportements et pratiques avec les données épidémiologiques et les zones à risque de choléra.</p>	Bureau de pays	Continu	<p>En cours</p> <p>Il a été décidé des indicateurs et des méthodes avec le bureau régional. L'orientation des équipes de suivi tierces a été planifiée et le recueil des données devrait commencer en juillet 2018.</p>	Suivi des comportements/ adoption de pratiques clés en matière de prévention du choléra et de la lutte contre cette maladie au Yémen
<p>Action 13.3 Mener des études qualitatives régulières dans les zones à risque afin de maintenir une bonne compréhension des perceptions du risque et des interventions, ainsi que des discours négatifs et des obstacles qui entravent l'adoption de comportements appropriés.</p>	Bureau de pays	Continu	<p>En cours</p> <p>Il a été décidé des sujets et des questions de ces études avec le bureau régional. Les discussions de groupe commenceront en juillet, puis auront lieu de manière régulière.</p>	
<p>Recommandation 14 de l'évaluation : consolider l'apprentissage global de l'UNICEF en matière de choléra L'UNICEF a beaucoup appris de la lutte contre l'épidémie de choléra qu'il a menée au Yémen en 2017 ; d'autres flambées majeures récemment survenues en Haïti, au Soudan du Sud et au Zimbabwe ; des initiatives régionales contre le choléra menées en Afrique de l'Ouest, de l'Est et du Sud ; ainsi que des réponses à d'autres types d'épidémie (notamment le virus Ebola). L'UNICEF devrait organiser un cours destiné aux membres du personnel concernés afin de consolider les expériences récentes de lutte contre le choléra en prenant le Yémen comme principale étude de cas.</p> <p>Réponse de la direction : d'accord Un cours destiné aux membres du personnel est prévu afin de faire le point sur les récentes expériences de lutte contre le choléra, de réviser l'approche de l'UNICEF et la stratégie de lutte, et de tirer des enseignements.</p>				
<p>Action 14.1 Dans le cadre de l'Initiative de préparation aux situations d'urgence sanitaire (HEPI), la Division des</p>	<p>Division des programmes EMOPS</p>	<p>31 décembre 2018</p>	<p>Pas encore commencé</p>	

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs¹</i>
<p>programmes et l'EMOPS identifieront les ressources appropriées afin de financer et d'organiser de manière conjointe un cours réunissant les membres clés du personnel de l'UNICEF pour faire le point sur les enseignements tirés de la lutte contre l'épidémie de choléra.</p> <p>Cet atelier servira de mécanisme afin de réviser l'approche et la stratégie l'UNICEF en matière de lutte contre le choléra, et de mobiliser les enseignements tirés de la lutte contre l'épidémie de 2017.</p>				
<p>Recommandation 15 de l'évaluation : consolider les capacités épidémiologiques globales de l'UNICEF</p> <p>Au vu de son expérience au Yémen, l'UNICEF devrait créer un réseau régional et mondial d'experts (internes/externes) de la lutte contre le choléra, qui participerait aux efforts de capitalisation et aux échanges mondiaux. Les membres de ce réseau pourraient apporter des renforts pendant les grandes épidémies et jouer un rôle de supervision et de suivi aux niveaux régional et mondial. L'UNICEF devrait en outre contribuer davantage au renforcement de la compréhension des épidémies à l'échelle mondiale.</p> <p>Réponse de la direction : d'accord</p> <p>Dans le cadre de l'HEPI, un groupe de travail technique est mis en place au niveau du siège. Cette équipe deviendra progressivement un groupe opérationnel qui travaillera en priorité sur le choléra, entre autres, et assurera une liaison avec les bureaux régionaux afin d'apporter le soutien nécessaire. La création d'une équipe d'intervention d'urgence axée sur le choléra est envisagée. L'UNICEF renforcera sa présence au sein du GTFCC. Des discussions sont actuellement en cours avec l'université Johns Hopkins et les Centers for Disease Control sur de possibles domaines de recherche en lien avec le choléra.</p>				
<p>Action 15.1 Conformément à la démarche de l'HEPI, mettre en place un groupe de travail technique. Sous la direction du conseiller principal en matière de situations d'urgence sanitaire publique, le groupe de travail deviendra progressivement un groupe opérationnel au niveau du siège. Cette équipe</p>	Division des programmes	31 juillet 2018	En cours L'équipe a été mise en place dans le contexte de l'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo en 2018. Ses fonctions seront formalisées.	

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs¹</i>
travaillera en priorité sur le choléra et assurer une liaison avec les bureaux régionaux sur la question du renfort apporté aux équipes de terrain.				
<p>Action 15.2 La Division des programmes et l'EMOPS envisageront la mise en place d'une équipe d'intervention d'urgence si/lorsque des financements consacrés à la lutte anticholérique seront disponibles. Cette équipe comprendra des spécialistes du secteur dans son ensemble, notamment des spécialistes de la santé, de l'EAH et de la sensibilisation communautaire.</p>	<p>Division des programmes EMOPS Division des ressources humaines</p>	31 décembre 2018	<p>En cours</p> <p>Dans le contexte de l'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo en 2018, l'UNICEF a utilisé le fichier d'experts présélectionnés par l'HEPI afin de contacter des experts dans les domaines de la sensibilisation communautaire, de la santé et de l'EAH pouvant être déployés de manière immédiate pour renforcer l'intervention.</p>	
<p>Action 15.3 Afin de resserrer les liens entre l'UNICEF et les mécanismes anticholériques mondiaux, le conseiller principal en matière de situations d'urgence sanitaire publique représentera le Fonds au sein du GTFCC.</p>	Division des programmes	31 décembre 2018	<p>En cours</p> <p>L'UNICEF dirige d'ores et déjà les plateformes pour la lutte contre le choléra au Kenya et au Sénégal, et envisage de mettre en place une plateforme similaire en Jordanie.</p> <p>Des membres clé du personnel du MENARO ont assisté à la réunion annuelle du GTFCC qui s'est tenue au mois de juin, au cours de laquelle la question de l'intégration des plateformes a été soulevée. Afin de préparer cette réunion, une conférence téléphonique entre les plateformes existantes et le secrétariat du GTFCC avait précédemment eu lieu.</p>	

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs¹</i>
			Un compte-rendu ainsi que les prochaines étapes devraient être communiqués dans les semaines à venir. Le groupe sectoriel mondial EAH participe et contribue d'ores et déjà au GTFCC. Ce groupe sectoriel offre la possibilité de participer aux échanges et aux efforts de capitalisation à l'échelle mondiale.	
Action 15.4 Renforcer les liens avec les institutions universitaires.	Division des programmes	31 décembre 2018	En cours Le conseiller a commencé à travailler avec l'université Johns Hopkins et les Centers for Disease Control sur de possibles domaines de recherche en lien avec le choléra (changements de comportement, définition de cas, tests de diagnostic rapide et équipes d'intervention rapide).	
Action 15.5 Consolider les capacités épidémiologiques globales de l'UNICEF par le recrutement d'un conseiller principal en matière de situations d'urgence sanitaire publique.	Division des programmes	31 mai 2018	Achevé Le conseiller principal est entré en fonction et assure un appui technique auprès des bureaux de pays et des bureaux régionaux sur les questions relatives à la riposte aux flambées de choléra. Le conseiller a par ailleurs fourni un appui similaire à la République démocratique du Congo dans le cadre de la lutte contre l'Ebola.	
<p>Recommandation 16 de l'évaluation : renforcer la préparation de l'UNICEF aux épidémies de choléra L'UNICEF doit examiner sa capacité à faire face à de nouvelles épidémies de choléra dans l'ensemble des régions et des pays présentant un risque élevé. L'évaluation des risques et les plans d'urgence doivent être intégrés aux plans nationaux, le cas échéant. Cette intégration doit</p>				

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs¹</i>
<p>se faire de concert avec l'OMS et d'autres partenaires importants afin de garantir une coordination et une collaboration étroites avec d'autres organisations internationales.</p> <p>Réponse de la direction : d'accord L'UNICEF prévoit de rédiger un document interne recensant ses efforts en vue d'atteindre les objectifs définis par le GTFCC. Des procédures de préparation aux situations d'urgence sont en phase de déploiement, et une plateforme de préparation aux situations d'urgence (EPP) est désormais opérationnelle. À la fin du mois de mai 2018, 31 bureaux de pays avaient approuvé des plans d'intégration de l'EPP, et 59 pays avaient accompli des progrès manifestes et exécuté trois des quatre étapes. La rédaction de manuels et de principes directeurs pour la préparation à tous risques sanitaires, notamment au choléra, leur prévention et leur diminution, est en cours. Ces orientations permettront aux équipes de pays d'accéder rapidement aux outils existants et de les adapter à la situation. Elles faciliteront ainsi les efforts d'intervention. Aux niveaux national, régional et du siège, des actions sont continuellement menées afin de resserrer la collaboration avec l'OMS.</p>				
<p>Action 16.1 Afin de s'aligner sur la stratégie <i>Ending Cholera: A Global Roadmap to 2030</i> (Mettre fin au choléra : feuille de route mondiale jusqu'à 2030), une équipe spéciale de l'HEPI consacrée à la lutte contre les épidémies rédigera un document interne recensant les efforts déployés par l'UNICEF en vue d'atteindre les objectifs définis par le GTFCC (c'est-à-dire afin de passer d'une approche centrée sur la préparation et l'intervention à une stratégie à long terme de lutte contre les épidémies). Des fonds seront levés afin de financer la création d'un poste à plein temps basé au siège et consacré à la lutte contre le choléra.</p>	Division des programmes	31 décembre 2018	Pas encore commencé	
<p>Action 16.2 Déployer les procédures de préparation aux situations d'urgence ainsi qu'une EPP afin de garantir la mise en place des mécanismes et systèmes permettant</p>	EMOPS, bureaux régionaux et bureaux de pays.	31 décembre 2018	En cours À la date du 24 mai 2018, 31 bureaux de pays avaient approuvé des plans concernant l'EPP, et 59 pays avaient	

<i>Action</i>	<i>Section(s) responsable(s)</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>	<i>Mesures prises et stade de la mise en œuvre</i> <i>Pas encore commencé</i> <i>En cours</i> <i>Achevé</i> <i>Annulé</i>	<i>Documents justificatifs¹</i>
une intervention rapide et efficace en cas de crise humanitaire. À l'aide de l'EPP, contrôler de manière systématique l'état de préparation face au choléra des bureaux de pays, en particulier dans les pays présentant des risques élevés.			accompli des progrès manifestes et exécuté trois des quatre étapes.	
Action 16.3 Dans le cadre de l'HEPI, rédiger des manuels et des principes directeurs pour la préparation à tous les risques sanitaires, notamment au choléra, leur prévention et leur diminution. Ces orientations permettront aux équipes de pays d'accéder rapidement aux outils existants et de les adapter à la situation, et faciliteront ainsi les efforts d'intervention.	Division des programmes	31 décembre 2018	En cours	
Action 16.4 Resserrer la collaboration avec l'OMS pour la lutte contre le choléra au Yémen.	EMOPS Division des programmes	Continu	En cours Des conférences téléphoniques entre l'UNICEF et l'OMS se sont tenues aux niveaux national, régional et du siège. Elles ont concerné l'intervention anticholérique au Yémen et se sont avérées décisives pour surmonter certaines difficultés et lacunes opérationnelles, notamment en ce qui concerne le plan commun mis à jour pour la préparation et l'intervention face au choléra. Ce modèle pourrait être utilisé dans le cadre d'autres urgences sanitaires, au-delà de la lutte anticholérique.	Compte-rendu de la conférence téléphonique relative au choléra entre l'OMS et l'UNICEF, avril 2018.